DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame

Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2015/552 - Installation, maintien à l'emploi, formation - 2151
Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) - attribution de subventions

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer aux bénéficiaires, figurant au tableau annexé à la présente délibération, des subventions d'un montant total de 299 942,52 € au titre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), géré en paiement associé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP),
- autorise le versement à l'ASP d'une avance de 100 000 € sur la contribution départementale, conformément à la convention définissant les conditions dans lesquelles le Département confie à l'organisme payeur la gestion de sa participation financière au PCAE pour 2015. Les versements suivants seront effectués courant 2016 selon des appels de fonds en tant que de besoin présentés par l'ASP.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: 067-226700011-20151130-lmc196573-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 02/12/15

Adopté à l'unanimité

Le Président, Frédéric BIERRY